

POUR LA RECONNAISSANCE DE NIVEAUX C, D, E : caractéristiques du dossier INFORMATIQUE :	
les mêmes éléments (1) à (6) et (8) du dossier de reconnaissance de niveaux A et B (7) les tirés à part : PU1, PU2, PU3, ... (9) le tableau de synthèse : SYN.	
Date ultime pour la transmission à la Faculté, par les DEPARTEMENTS, du dossier (UN ORIGINAL et UNE COPIE) du candidat accompagné des documents ad hoc selon le niveau de reconnaissance SOUS FORMAT PAPIER et SOUS FORMAT INFORMATIQUE) et le résultat du vote du Département.	LE 16 NOVEMBRE 2011
Caractéristiques du dossier informatique à transmettre par le Département	
POUR LA RECONNAISSANCE DE NIVEAUX A et B : caractéristiques du dossier INFORMATIQUE à transmettre par le département: un FICHER WORD reprenant la liste des candidats demandant la reconnaissance de niveau B; fichier appelé "nom département" suivi de reconB.	
POUR LA RECONNAISSANCE DE NIVEAUX C, D, E : caractéristiques du dossier INFORMATIQUE à transmettre par le Département :	
(1) le rapport de la Commission scientifique en FICHER PDF - intitulé n° matricule du candidat suivi de RCS; (2) le tableau de synthèse comparant tous les candidats du Département en FICHER WORD, intitulé TSY suivi du nom du Département concerné; (3) le résumé du CV du candidat en FICHER PDF, intitulé n° matricule du candidat suivi de RCV; (4) le résultat du vote en FICHER WORD ou PDF intitulé numéro de matricule suivi de VOT.	
Examen des dossiers par la Commission Interdisciplinaire de classement de la faculté. Eventuellement, retour vers les départements pour les reconnaissances C, D, E.	LE 14 DECEMBRE 2011
Introduction des demandes (nom des candidats et niveaux sollicités) au SPES.	AVANT LE 13 JANVIER 2012
Présentation des dossiers au Conseil facultaire et vote de recevabilité sur les candidats sélectionnés par la Commission interdisciplinaire. Vote sur le rapport de la Commission scientifique. Constitution éventuelle de Commission(s) de plus ample informé.	LE 26 JANVIER 2012
Transmission des dossiers (SPRC).	AVANT LE 1er FEVRIER 2012
<i>Dossiers disponibles pour la Commission d'évaluation scientifique.</i>	<i>A PARTIR DU 15 FEVRIER 2012</i>
<i>Réunion de la Commission d'évaluation scientifique.</i>	<i>LE 20 MARS 2012</i>
<i>Inscription au Conseil d'Administration.</i>	<i>DU 21 MAI 2012</i>
<i>Réunion de la Commission élargie des Recteurs.</i>	<i>EN JUIN 2012</i>
<i>Inscription des propositions de la Commission élargie des Recteurs au Conseil d'Administration.</i>	<i>DU 2 JUILLET 2012 ou 17 SEPTEMBRE 2012</i>

13. DESIGNATION DES « CHERCHEUSES - CHERCHEURS DE L'ULB »	CALENDRIER
Date ultime à laquelle la lettre de candidature doit être transmise au Doyen de la Faculté et dépôt, par le candidat, d'une COPIE de la lettre adressée au Doyen et de son dossier (UN ORIGINAL et UNE COPIE) auprès du Président du Département auquel l'intéressé est rattaché.	LE 4 OCTOBRE 2011
<p>Le dossier doit contenir :</p> <p>(1) une lettre de motivation du candidat;</p> <p>(2) un curriculum vitae (modèle standard ULB) ;</p> <p>(3) un projet de recherche (1 à 2 pages);</p> <p>(4) un projet international (1 à 2 pages - ce projet vise à mettre en évidence le rayonnement international de la carrière actuelle et future du candidat dans les domaines de la recherche ou de la coopération au développement comme des séjours postdoctoraux, des collaborations universitaires, la participation à des réseaux internationaux, etc....) ;</p> <p>(5) l'avis du ou des chef(s) de service concerné(s) ;</p> <p>(6) les 5 articles considérés par le candidat comme les plus importants de la liste des publications et la justification de ce choix;</p> <p>(7) le tableau de synthèse selon le modèle.</p>	
Date ultime pour la transmission (UN ORIGINAL et DEUX COPIES), à la Faculté, par les DEPARTEMENTS, du dossier transmis par le candidat en octobre accompagné de l'avis de la Commission scientifique (rapport de la Commission, le résumé du CV du candidat) et le résultat du vote du Département.	LE 16 NOVEMBRE 2011
Examen des dossiers par la Commission Interdisciplinaire de classement de la Faculté. Eventuellement, retour vers les Départements.	LE 14 DECEMBRE 2011
Présentation des dossiers au Conseil facultaire et vote de recevabilité sur les candidats sélectionnés par la Commission interdisciplinaire de classement. Vote sur le rapport de la Commission interdisciplinaire de classement.	LE 26 JANVIER 2012
Transmission des dossiers (DR).	AVANT LE 31 MARS 2012
<i>Réunion du Bureau élargi du Conseil de la Recherche.</i>	EN JUIN 2012
<i>Inscription des propositions du Bureau élargi au Conseil de la Recherche.</i>	DU 26 JUIN 2012
<i>Inscription au Conseil d'Administration.</i>	DU 2 JUILLET 2012 ou 17 SEPTEMBRE 2012